



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-68925>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-68925**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : OPH Plaine Commune Habitat

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Logement et équipements collectifs

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : ACCORD CADRE POUR DES PRESTATIONS DE DESINSECTISATION, DERATISATION, DESSOURISATION SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT

**Description** : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation sur l'ensemble des immeubles (locaux d'habitation et commerces) du patrimoine de Plaine Commune Habitat, des prestations suivantes :- Désinsectisation des parties communes et privatives ; - Dératisation et désourisation des parties communes et privatives - Désinfection logements post-mortem La nature des prestations et les conditions d'exécution sont plus précisément décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun aux deux lots. Les interventions sur les commerces porteront uniquement sur la partie à bon de commande. L'accord-cadre est alloti. Il est décomposé en deux lots au total, définis comme suit : Lot 1 : Patrimoine géré par les Agences Nord et Nord-Est Lot 2 : Patrimoine géré par les Agences Sud et Est Chacun des lots fait l'objet d'un accord-cadre séparé. Chaque candidat a la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots et doit présenter un dossier complet pour chaque lot. Cependant, un même candidat ne pourra se voir attribué qu'un seul lot. Chacun des candidats ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, dans les conditions décrites ci-dessous, sera titulaire d'un des lots du présent accord-cadre. L'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, la partie à bons commandes des lots n°1 et n°2 du présent accord-cadre ne comporte pas de montant minimum. Pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de 250 000 € HT pour le lot n°1, et de 250 000 € HT pour le lot n°2. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ces montants. Le montant maximum annuel des commandes est fixé respectivement à 400 000 € HT pour chacun des lots. Aucune variante obligatoire n'est imposée au titre des lots du présent accord-cadre. La

présentation de variantes libres n'est pas autorisée au titre des lots de l'accord-cadre. Les lots ne sont pas décomposés en tranches.

**Identifiant de la procédure :** 3bd06b91-e007-4e0b-a22b-6c516dc6c488

**Identifiant interne :** 25AC3DPCH

**Type de procédure :** Ouverte

**La procédure est accélérée :** non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ) :** 90920000 Services d'hygiénisation d'installations

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 2,000,000 EUR

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** 1/ La procédure de consultation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert comportant publicité européenne. 2/ Modalités du dossier de retrait de consultation : les dossiers de consultation peuvent être téléchargés gratuitement sur notre plateforme de dématérialisation [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr) - 3/ Modalités de remise des candidatures et des offres : les plis seront remis obligatoirement par voie électronique, à l'adresse suivante : [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr). Les conditions de remises sont détaillées dans le RC. Les dossiers dont le téléchargement sur la plateforme dématérialisée ne seraient pas complets à l'heure limite, ne seront pas retenus. 4/ Les critères d'attribution sont plus précisément décrits dans le R.C - 5/ Le montant indiqué en section 2.1.3 "valeur estimée" concerne le montant estimatif global des lots N°1 et N° 2 sur la totalité de la durée de l'accord-cadre. En aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 2

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 1

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Faillite : Les motifs d'exclusions sont plus précisément décrits dans le D.C.E

## Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : LOT N° 1 : AGENCES NORD ET NORD-EST

**Description :** Le lot n°1 du présent accord-cadre a pour objet la réalisation sur l'ensemble des immeubles (locaux d'habitation et commerces) du patrimoine géré par les Agences Nord et Nord-est, des prestations suivantes : - Désinsectisation des parties communes et privatives ; - Dératissage et désourisage des parties communes et privatives - Désinfection logements post-mortem La nature des prestations et les conditions d'exécution sont plus précisément décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun aux deux lots. Les interventions sur les commerces porteront uniquement sur la partie à bon de commande. Aucune variante n'est imposée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. La présentation de variantes libre n'est pas autorisée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. Le lot n°1 du présent accord-cadre n'est pas décomposé en tranches. Le lot n°1 de l'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire et, pour partie à bons de commande. Une partie du lot n°1 du présent accord-cadre est traité à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, la partie à bons de commandes du lot n°1 du présent accord-cadre ne comporte pas de montant minimum. Pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait de 250 000 € HT pour le lot n°1. Ce montant est purement indicatif, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ce montant. Le montant maximum annuel des commandes s'élève à 400 000 € HT pour le lot n°1. Les prestations devront être exécutées conformément aux stipulations de l'accord-cadre et dans le respect de la réglementation, des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art. Les prix applicables sont ceux du BPU propre au lot n°1 appliqués aux quantités réellement exécutées. Le lot n°1 du présent accord-cadre est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le lot n°1 du présent accord-cadre fera l'objet d'une reconduction tacite, par année civile, dans la limite d'une reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Cependant, il peut être mis fin au lot n°1 du présent accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction du lot n°1 du présent accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire qui ne pourra refuser sa reconduction. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du lot n° 1 de l'accord cadre. Les prestations prévues au bordereau des prix sont exécutées en fonction de l'émission de bons de commande. Les délais d'exécution sont plus précisément décrits dans le C.C.P.

**Identifiant interne :** 25AC3DLOT1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ) :** 90920000 Services d'hygiénisation d'installations

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Nom :** Les critères de sélection sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Les critères de sélection sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Les critères de sélection sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://maximilien.fr>,

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Non autorisée

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/07/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 120 DAY

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine PUIG 93105 MONTREUIL Tél. : 01-49-20-20-00 Fax : 01-49-20-20-98 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine PUIG 93105 MONTREUIL Tél. : 01-49-20-20-00 Fax : 01-49-20-20-98

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

#### 5.1 Lot : LOT-0005

**Titre :** LOT N°2 : AGENCES SUD ET EST

**Description :** Le lot n°2 du présent accord-cadre a pour objet la réalisation sur l'ensemble des immeubles (locaux d'habitation et commerces) du patrimoine géré par les Agences Sud et Est, des prestations suivantes : - Désinsectisation des parties communes et privatives ; - Dératisation et désourisation des parties communes et privatives - Désinfection logements post-mortem La nature des prestations et les conditions d'exécution sont plus précisément décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun aux deux lots. Les interventions sur les commerces porteront uniquement sur la partie à bon de commande. Aucune variante n'est imposée au titre du lot n°2 du présent accord-cadre. La présentation de variantes libre n'est pas autorisée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. Le lot n°2 du présent accord-cadre n'est pas décomposé en tranches. Le lot n°2 de l'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire et, pour partie à bons de commande. Une partie du lot n°2 du présent accord-cadre est traité à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, la partie à bons de commandes du lot n°2 du présent accord-cadre ne comporte pas de montant minimum. Pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait de 250 000 € HT pour le lot n°2. Ce montant est purement indicatif, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ce montant. Le montant maximum annuel des commandes s'élève à 400 000 € HT pour le lot n°2. Les prestations devront être exécutées conformément aux stipulations de l'accord-cadre et dans le respect de la réglementation, des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art. Les prix applicables sont ceux du BPU propre au lot n°2 appliqués aux quantités réellement exécutées. Le lot n°2 du présent accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le lot n°2 du présent accord-cadre fera l'objet d'une reconduction tacite, par année civile, dans la limite d'une reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Cependant, il peut être mis fin au lot n°2 du présent accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction du lot n°2 du présent accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire qui ne pourra refuser sa reconduction. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du lot n° 2 de l'accord cadre. Les prestations prévues au bordereau des prix sont exécutées en fonction de l'émission de bons de commande. Les délais d'exécution sont plus précisément décrits dans le C.C.P.

**Identifiant interne :** 25AC3DLOT2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ) :** 90920000 Services d'hygiénisation d'installations

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

## **Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

### **5.1.9 Critères de sélection**

#### **Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Nom :** Les critères de sélection sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation.

#### **Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Les critères de sélection sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation

### **5.1.10 Critères d'attribution**

#### **Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation.

#### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Les critères de sélection sont plus précisément décrits dans le règlement de consultation

### **5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://maximilien.fr>,

### **5.1.12 Conditions du marché public**

#### **Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Non autorisée

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/07/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 120 DAY

#### **Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine PUIG 93105 MONTREUIL  
Tél. : 01-49-20-20-00 Fax : 01-49-20-20-98 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Tribunal Administratif de

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** OPH Plaine Commune Habitat

**Numéro d'enregistrement :** 48274107100021

**Adresse postale :** Pôle Commande Publique 5 bis rue Danielle Casanova

**Ville :** Saint-denis

**Code postal :** 93200

**Pays :** France

**Adresse électronique :** directioncommandepubliqueetjuridique@plainecommunehabitat.fr

**Téléphone :** 0148136204

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

**Numéro d'enregistrement :** 13000686900015

**Ville :** MONTREUIL

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-montreuil@juradm.fr

**Téléphone :** 0149202000

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** dc8ac301-b648-48bc-a484-f777dc60d01b - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 13/06/2024 à 15:31

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

## 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13/06/2024